

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-363 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
849 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR DES BUREAUX  
MUNICIPAUX AU 1-5, RUE PRINCIPALE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 12 septembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-EM-363 décrétant une dépense et un emprunt de 849 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement pour des bureaux municipaux au 1-5, rue Principale.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 septembre 2023.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 12 septembre 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 octobre 2023.

Anny Després, greffière adjointe